



Commune de
Bullion

Mairie de BULLION

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 mars 2022

Séance du 8 mars 2022

Convocation du 4 mars 2022

Conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Paragot.

Présents

Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Catherine GABANELLE, Madame Fabienne HOFFMANN, Monsieur JONQUERES Nicolas, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Madame Isabelle MARGOT JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Céline THOMAS, Madame Giulia VALENTE

Représentés

Monsieur Thierry MARCHAL par Monsieur Xavier CARIS

Monsieur Bruno BLONDEAU par Mme Giulia VALENTE

Madame Danièle LANGLOIS par Mme Giulia VALENTE

Madame Patricia FREMAUX par Mme Isabelle MARGOT JACQ

Absents :

Madame Hélène LEMAIRE.

A été désigné secrétaire de séance : Madame Sophie COULARDEAU

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2022

Finances

2. Débat d'orientation budgétaire
3. Elagage d'office : tarification des interventions du Service Technique

Personnel communal

4. Autorisation au recours au Service civique

Patrimoine communal

5. Antenne 4G : poursuite de la procédure

6. Points d'information

- Décisions du Maire
- Soutien à l'Ukraine
- Fermeture d'une classe à l'école élémentaire
- 400 ans de Bullion
- Liste électorale, réunion de la commission
- Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)-
- Changement adresse mail de la commune
- ...

7. Questions diverses (20 min).

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Débat d'orientation budgétaire

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

3. Elagage d'office : tarification des interventions du Service Technique

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération n° 20211011-46 du 11 octobre 2021, a approuvé les modalités de mise en œuvre de l'élagage d'office des plantations qui avancent sur les voies communales, les voies départementales et les chemins ruraux.
Afin de pouvoir recouvrer les frais de l'élagage lorsqu'il est réalisé par le service technique, le conseil municipal doit déterminer les tarifs applicables.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2212-2-2 et suivants,
Vu l'article D161-24 du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R116-2 du code de la voirie routière,
Vu la délibération du conseil municipal n° 20211011-46 du 11 octobre 2021,
Considérant que pour l'élagage, le Maire peut mettre en demeure le propriétaire d'élaguer les arbres empiétant sur le domaine public et qu'en l'absence de résultat, le Maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux,

Considérant que les frais afférents aux opérations seront mis à la charge du propriétaire, mais que la mise en demeure devra être précédée d'une procédure contradictoire par laquelle le Maire doit préalablement inviter l'administré à présenter ses observations,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs d'intervention si les opérations sont réalisées par les services techniques de la commune de Bullion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou son représentant à réaliser la procédure décrite,

DIT que si les opérations sont réalisées par une entreprise extérieure, la totalité de l'intervention sera refacturée aux propriétaires de la parcelle concernée

DIT que la commune peut également faire intervenir les services techniques de la commune, la totalité de l'intervention sera refacturée aux propriétaires de la parcelle concernée conformément aux tarifs ci-dessous,

FIXE les tarifs d'intervention des services techniques à :

- Haies (jusqu'à 3m de hauteur) 10 € le mètre linéaire
- Arbres / Arbustes / Branches 50 € pour toute heure entamée

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

4. Autorisation au recours au Service civique

La commune de Bullion souhaite développer des actions en faveur de la citoyenneté et de l'intérêt général. Le Service Civique est un des dispositifs adaptés à cet objectif. Il s'adresse à des jeunes qui souhaitent s'engager volontairement au service de tous. Le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap :

- sans condition de diplôme (seule la motivation compte)
- pour un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général : organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissements publics ou services de l'état)
- pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise
- d'une durée hebdomadaire fixée entre 24h00 et 35h00. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.
- Un agrément est délivré pour trois ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le contrat d'engagement de chaque volontaire donne lieu à une couverture sociale prise en charge par l'Etat, ainsi qu'à une indemnisation partagée entre l'Etat (égale à 35,45 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 473,04 € nets par mois au 1er février 2018) et l'organisme d'accueil : une prestation dont le montant mensuel est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,67 € au 1er février 2018 ; ces modalités d'indemnisation sont fixées par le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention (Monsieur Nicolas JONQUERES) et 17 voix pour

DECIDE de mettre en place le dispositif « Service Civique » au sein de la collectivité,

AUTORISE le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale,

AUTORISE le Maire à signer les contrats d'engagement de Service Civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

5. Antenne 4G : poursuite de la procédure

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 9 avril 2021, un arrêté ministériel, et la signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre du New deal, a lancé les études d'implantation de 2 antennes 4G de téléphonie mobile sur le territoire communal, une déployée par Orange, et l'autre par Bouygues Télécom.

Les opérateurs de téléphonie mobile ont pris en charge les études d'implantation. Ces études ont été suivies par le COPIL communal mis en place pour ce dossier.

Dans ce cadre, ORANGE a étudié un site d'implantation, en pleine forêt, sur la parcelle C130, le long du CR n° 47. Orange a déposé fin janvier un dossier d'information concernant l'implantation de cette antenne.

Ce dossier a été remis à chaque conseiller municipaux lors du conseil municipal du 8 février 2022 et mis à disposition du Public du 7 février 2022 au 7 mars 2022, avec un cahier d'observations. L'information auprès des administrés de cette mise à disposition a été faite par le biais du Fil de l'Eau distribué le 4 février 2022 et par le biais d'Illiwap. 9 personnes sont venues en mairie pour le consulter et 7 personnes ont inscrit un commentaire. La principale interrogation concerne la distance de l'antenne par rapport aux habitations. (l'emplacement choisi est à plus de 300 mètres des habitations).

L'opérateur va déposer courant mars, un dossier de déclaration préalable afin d'obtenir les autorisations d'urbanisme pour la réalisation des travaux.

Une convention, ayant pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune autorise l'occupation par TOTEM France de l'emplacement qui sera défini, afin de lui permettre l'étude, la conception, la construction, la détention, la gestion, l'entretien, d'infrastructures passives ou Point-Haut, sera établie. La convention sera au nom de TOTEM, filiale du Groupe Orange nouvellement créé, sur laquelle l'opérateur s'appuie pour la création de ses relais de téléphonie mobile. TOTEM est une TowerCo, c'est-à-dire une entreprise qui possède et gère toutes les tours, pylônes ou mâts, sur lesquels Orange a installé ses antennes (tout comme le sont CELLNEX pour Bouygues Telecom ou On Tower France pour FREE).

Cette convention fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Pour information, Monsieur le Maire indique qu'il a diligenté des études sur le champ électromagnétique auprès de l'ANFR afin de valider la pertinence de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'avancée du dossier d'implantation d'antennes 4G de téléphonie mobile,

EMET un accord de principe sur l'emplacement retenu par Orange

CHARGE Monsieur le Maire de continuer les démarches pour permettre l'aboutissement de ce projet.

6. Points d'information

- **Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal**

09/02/2022	Non préemption	911	Route des Yvelines
11/02/2022	Non Préemption		Chemin Mollier, lieu-dit Aumont
25/02/2022	Non Préemption		Bois de Longchêne

- **Soutien à l'Ukraine**

Nous avons lancé un appel au don pour soutenir la population ukrainienne. Madame Giulia VALENTE centralise cette action et renseigne toutes les personnes intéressées. La liste des besoins a été diffusée via Illiwap et Facebook, et Madame Giulia VALENTE a indiqué son téléphone sur la banderole devant la mairie. Elle est également en train d'effectuer le recensement des hébergements disponibles (9 familles se sont portées volontaires à ce jour).

Plusieurs organismes nous ont contacté pour récolter les dons obtenus mais nous avons décidé

en bureau municipal de passer par RT78.

Monsieur le Maire remercie la générosité des Bullionnais.

Monsieur Albert COLLARD demande quelle est la procédure à respecter si nous connaissons des Ukrainiens en recherche d'hébergement. Monsieur le Maire indique qu'il faut prendre contact avec Madame Giulia VALENTE qui s'adressera à la préfecture (circuit réglementaire). Il est nécessaire qu'un recensement des Ukrainiens présent sur la commune, soit tenu car des aides peuvent leur être proposées.

- **Fermeture d'une classe à l'école élémentaire :**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu avec Madame Giulia VALENTE l'inspectrice d'académie qui a indiqué qu'une classe de l'élémentaire sera fermée à la rentrée 2022. Monsieur le Maire a demandé un deuxième entretien mais pour le moment il n'a pas réussi à obtenir un RDV.

Cette classe va être fermée car elle ne compte que 9 élèves ; Or il s'agit de la dernière année car en septembre 2023, ces élèves rentrent en 6^{ème}. De plus, certains enfants de cette classe ont besoin d'une attention particulière et sont suivis par une AVS. Le nombre restreint d'enfant permet à l'enseignante d'être plus disponible. Nous avons reçu le premier courrier annonçant la fermeture d'une classe. Le deuxième courrier devrait nous parvenir en avril/ mai et le dernier en Août.

Ces 9 élèves seront répartis dans une autre classe. Les classes ont toutes un effectif de 25-26 élèves.

Monsieur le Maire précise que la directrice de l'école s'oppose à cette fermeture et l'école et la commune travaille sur ce point de façon conjointe. Un appui de l'association PAROLE sera demandé.

- **400 de Bullion**

Monsieur Michaël LE SAULNIER rappelle que les 400 ans de Bullion sont programmés pour le 14 mai. Le programme est le suivant :

-10 h : Inauguration de la plaque des maires et la plaques des devises

- 11h30 : photo aérienne avec un drone

- 14h30 : Rallye organisé par le CSL

- 17h00 : Gouter pour tous

- 18h00 : Messe spéciale 400 ans organisée par le groupe paroissiale

-19h30 : Diner au Château de RONQUEUX

Diner sur inscription préalable (25€ par personne e 10€ pour les enfants de moins de 12 ans)

- 22h30 : spectacle son et lumière et pyrotechnie

- soirée dansante jusqu'à 2 heures.

La commission évènement est en train de réfléchir sur la mise en place d'une navette pour conduire les gens jusqu'au château.

|

- **Liste électorale, réunion de la commission**

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le 19 mars à 10h00 en mairie.

- **Réunion de la commission CCID**

La commission communale des impôts directs se tiendra le 15 mars à 15h00 en mairie.

- **Changement mail de la commune**

Dans le cadre de la modernisation des outils informatiques de la commune un changement des adresses mails a été opéré. Le nouveau mail de la mairie étant : mairie@bullion.fr. Ce changement permet un coût moindre par adresse mail. Les mails adressés à l'ancienne adresse seront redirigés vers la nouvelle pour une période d'un an.

- **Travaux rue de Noncienne**

Monsieur Eric CHABANNE indique que la réception définitive des travaux rue de Noncienne, lot 1, aura lieu vendredi. L'éclairage dynamique va être mis en service.

Le lot 2 va démarrer début semaine prochaine jusqu'au début du mois de mai. Il y a déjà des marquages et des sondages pour repérer les réseaux existants qui ont été faits.

- **Chenilles processionnaires**

Nous avons repris contact avec la société API car il y a des pièges qui doivent être nettoyés et il y a aussi de nouveaux arbres touchés.

Une information au niveau des administrés va être faite dans le journal communal. Il ne faut pas hésiter à prévenir les propriétaires si vous apercevez des arbres touchés.

Monsieur Albert COLLARD demande si les pièges peuvent être trouvés dans le commerce.

Monsieur Eric CHABANNE répond que oui mais leur mise en œuvre est difficile. Le PNR ne subventionne pas les pièges. Monsieur Michaël LE SAULNIER rappelle qu'il est important que tout le monde traite ce phénomène en même temps car les chenilles processionnaires se déplacent très facilement.

Dates à retenir

- Le 10 mars : Plantation d'arbres à Ronqueux par les enfants de CE2 et CM1 (2500 arbres vont être replantés par le Conseil Départemental).
- Le 11 mars : sortie en forêt encadrée par le PNR pour les moyennes sections et grandes sections de maternelle.
- Le 12 mars : Carnaval organisé par PAROLE, à partir de 16h et mise à feu de Monsieur Carnaval à 18h.
- Le 18 mars : signature du Label Protection des Océans avec à 20h une conférence, suivie d'un mini concert sur le thème des océans par RADIO JUMBO
- Le 19 mars : nettoyage de printemps

7. QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :

- 5 avril 2022 (Budget)
- 10 mai 2022
- 7 juin 2022
- 5 juillet 2022

